



Procès-verbal de la séance du Conseil Général du 22 décembre 2016 à 19h30

Monsieur Stéphane Evard, président, souhaite la bienvenue aux nouveaux habitants et citoyens. Il donne également un petit rappel sur le civisme et la manière dont les autorités communales sont constituées. Il ouvre la séance avec l'ordre du jour suivant

1. Appel.
2. Procès-verbal de la séance du 26 septembre 2016
3. Budget 2017
4. Demande de crédit relatif à l'aménagement du quartier de la Crêta
5. Informations du Conseil communal
6. Divers

Pas de modification, l'ordre du jour est accepté.

1. Appel

Tous les membres sont présents à l'exception de Monsieur Benoit Erb qui arrivera en retard.

2. Procès-verbal de la séance du 26 septembre 2016

Le procès-verbal est accepté, avec les modifications, à l'unanimité.

Philippe Juvet : page 4. « Afin d'être au courant de ce qui sera acheté » et pas « n'importe quoi ».

La demande relative au montant « de » l'achat et pas « du » l'achat.

Page 4. Fabien Gyseler précise les employés communaux..... C'est Jérôme Gyseler qui a fait cette intervention..

Page 6. Fabien Gyseler le foyer André... c'est Jérôme Gyseler qui a fait cette intervention.

3. Budget 2017

Pas de remarques complémentaires de Mme C. Pétremand.

M. F. Gyseler s'étonne de ne pas trouver de montant dans le compte relatif à la taxe des pompiers ? M. A. Prospero lui répond que le compte apparaît en 2017 dans le service du feu alors qu'il était dans le chapitre des impôts en 2016.

M. R. Grandjean relève la que le TBRC bénéficie de nouveau d'une subvention en 2017. Monsieur L. Piaget explique que les responsables sont venus demander une nouvelle aide. Ils ont un nouveau plan directeur et ont réalisé que l'été fonctionne bien et doivent mettre plus d'accent à cette période. Goût et Région s'occupe de la promotion donc cela apporte plus de monde. Le montant sera rediscuté chaque année. On attribue moins étant donné l'aide attribuée à Barak, maison des jeunes à Fleurier. Par conséquent, Fr. 15.00 au TBRC et Fr. 5.00 par habitant à Barak. Pour l'exercice 2019 tout devra être revu pour le TBRC.

F. Gyseler s'étonne des coûts pour les crèches et les garderies ? M. A. Prospero explique que des enfants sont placés dans les garderies à Fleurier ou ailleurs. La Commune est obligée de payer.

M. R. Grandjean désire une précision sur les comptes autofinancés, le prix de l'eau n'a pas été modifié ces dernières années, comment prévoir ?

Monsieur L. Piaget explique qu'une zone tampon de 3 ans est admise. Le Conseil communal a privilégié l'augmentation du prix du compteur pour éviter que les usagers hors de la zone à bâtir ne soient trop favorisés. Un compte existe au bilan pour la réserve ou l'avance.

M. R. Grandjean demande si le procédé est identique pour la gestion des déchets ? Effectivement répond L. Piaget, toutefois 30% des charges est financé par l'impôt. Le prix de 0.40 cts par kg est fixé par le canton.

Il faut être attentif aux déchets encombrants qui sont importants.

M. St. Evard explique que le plan financier a été fait sur 3 ans, selon le nouveau règlement sur les finances.

Le président de la commission financière lit le rapport de la commission financière :

Le 8 décembre 2016, les membres de la CF ont siégé afin d'étudier le budget 2017.

Le budget qui vous est soumis présente un déficit de Fr. 131'548.00. Les membres de la CF ont examiné le budget 2017 et l'administratrice communale ainsi que le CC ont pu répondre à toutes les questions d'une manière claire et explicite. En conséquence, les membres de la CF ont accepté à l'unanimité ce budget 2017 et vous recommande d'en faire autant »

CP lit l'arrêté.

L'arrêté est accepté à 9 ouis et une abstention.

CP remercie l'administratrice pour le travail effectué qui tient compte de tous les changements actuels.

4. Demande de crédit relatif à l'aménagement du quartier de la Crêta

NA : explique qu'un budget a été effectué par un bureau d'ingénieurs civils qui a une marge de + ou - 20%, ce qui est normal.

Pour la route et les équipements : 60'000 pour fouilles et terrassements. Fr. 25'000.-- ont été budgétés si on devait trouver de la roche mais en principe il n'y en aura pas. Pour les honoraires, une somme de Fr. 39'000.--, toutefois, Fr. 20'000 a déjà été voté par le CG le 26 septembre 2016.

Il est important de faire un bouclage avec le réseau d'eau potable car actuellement il y a deux bras morts entre les parcelles 2607 et 2608 et l'autre sur 2556. En tant que producteur d'eau, on se doit d'être redondant le plus possible, et passer d'une branche à l'autre pour assurer l'hygiène et la sécurité. Si le bouclage ne devait pas être effectué, alors des purges régulières seront nécessaires. Le personnel communal serait obligé d'y procéder ou alors une automatisation pourrait être prévue, toutefois à des coûts très élevés. Etant donné qu'une fouille sera ouverte sur la route, le Conseil communal a estimé judicieux de prévoir ce bouclage. Dans le montant de Fr. 71'000.--, une charge de Fr. 20'000.-- est prévue en cas de surcoût dus à la roche. Fr. 70'000.-- sera portée au service de l'eau et le montant de Fr. 59'100.-- à l'aménagement du quartier.

Le prix des parcelles était de Fr. 30.--/m² pour le terrain et Fr. 50.--/m² pour son aménagement. Ce montant pourra être revu une fois les travaux terminés et les coûts connus. Ces prix sont fixés aussi par rapport au prix pratiqué dans la région. On doit rester attractifs.

M. Evard précise que la commission financière a relevé une différence dans les m² à vendre. Le Conseil communal a prévu que la parcelle 1789 au nord du secteur de la Crêta pourrait aussi être à vendre à terme.

Les devis précis seront demandés auprès des entreprises avec une sélection au mieux-disant pour obtenir des prix corrects.

M. F. Gyseler demande combien d'offres seront prévues ? entre deux et trois répond M. N. Alber. Un cahier des charges très précis doit être établi pour obtenir des comparaisons correctes. L'ingénieur en génie civil s'en chargera. Le Conseil communal décidera de l'attribution. L'ingénieur est également responsable de la surveillance des travaux et de vérifier les matériaux.

M. St. Evard relève que selon le calcul effectué par la commission financière, Fr. 60.00 le m² serait le prix adéquat pour rentrer dans nos frais. A déterminer une fois les travaux terminés.

M. F. Gyseler fait part de son étonnement car en septembre, lors de la demande de crédit d'étude, il avait demandé si le montant de Fr. 450'000.-- serait suffisant pour les travaux ? Le CC avait affirmé que oui, et à ce jour, on dépasse de 110'000.-- ces prévisions. De plus, pourquoi financer Fr. 70'000.-- par le chapitre de l'eau et non pas sur le prix de l'aménagement des parcelles ? Les villageois n'ont pas à payer pour les gens du quartier de la Crêta.

Monsieur N. Alber explique qu'il y a une amélioration sur l'ensemble hydraulique du village. C'est la raison pour laquelle une part est financée par le service de l'eau. Avec une circulation en continu, le risque d'une propagation des bactéries est moins élevé.

Monsieur F. Gyseler a calculé que Fr. 12.00 supplémentaire devrait être facturé à l'aménagement si on prend en compte la charge complète.

Monsieur N. Alber précise que l'ingénieur qui a pris « la ceinture et les bretelles », il doit le faire pour s'assurer de tous les problèmes que l'on peut rencontrer. Le Conseil communal espère que les prix seront plus bas.

M. St. Evard relève qu'un montant de Fr. 340'000.-- aurait été prévu pour le quartier sur les chemins avec moins de parcelles à vendre. Dans le cas de la Crêta, on crée un quartier plus rentable.

M. L. Piaget précise que l'Etat de Neuchâtel a accepté ce nouveau quartier. A ce jour, une construction d'un privé est bloquée par les services de Neuchâtel tant que l'aménagement n'est pas réalisé. M. F. Gyseler déclare qu'on ne soit pas céder à la pression.

M. R. Grandjean trouve très élevée la différence de plus ou moins 20% d'autant plus qu'il y a encore des divers et imprévus.

M. S. Evard précise que si les montants devaient être plus élevés, alors le Conseil communal devrait soumettre à nouveau le projet en commission financière. Avec une marge de 20% de plus, le Conseil communal pourra travailler correctement. Il explique aussi que l'Etat cherche des terrains à bâtir pour le mettre en zone agricole afin de pouvoir offrir des

constructions dans le bas du canton. A ce jour, on n'a plus que ce quartier en zone à bâtir, si on ne fait rien, nous pourrions ne plus avoir de zone à bâtir du tout très prochainement.

M. N. Alber relève que le coût du pavage est à Fr. 28'000.--. On pourrait décider de ne pas le faire mais dans 5 ou 6 ans, le goudron commencera à casser. Il faut penser tant à la durée qu'à la qualité.

M. G. Sermet aurait préféré une route de 5 m de large, toutefois, au vu des terrains, il conçoit très bien que ce n'est pas possible.

M. N. Alber précise qu'il y aura un accotement de 50 cm.

M. L. Piaget relève que si les routes trop larges, les véhicules circulent plus vite. M. Sermet estime que les gendarmes couchés solutionnent ce problème. M. L. Piaget précise que c'est une difficulté supplémentaire pour le chasse neige.

Le secrétaire, M. B. Erb, de la commission financière lit le rapport :

Un crédit de Fr. 675'000.00 est demandé afin d'aménager le Quarter de la Crêta. 70'000.00 sera pris par le compte « approvisionnement en eau » car un bouclage sera créé et cela supprimera un bras mort du réseau. Le reste du montant soit, Fr. 605'000.00 sera en partie financé par la vente des parcelles.

Afin de continuer à développer notre Commune, les membres de la CF ont accepté à l'unanimité la demande de crédit relatif à l'aménagement du Quartier de la Crêta. La CF demande au Conseil général d'en faire de même.

NA lit l'arrêté :

L'arrêté est accepté à l'unanimité

5. Information du Conseil communal

Discours de Laurent Piaget :

Je souhaite au nom du conseil communal la bienvenue aux jeunes citoyens et nouveaux habitants de notre commune.

On arrive à la fin de ce conseil général ainsi qu'à la fin de l'année.

Je vous remercie d'avoir accepté le budget, certes il est négatif mais comme il vous à été expliqué, l'excédent de charges est une fois de plus en grande partie dû aux rentrées d'impôts et aux reports de charges cantonales.

La conjoncture actuelle n'aide pas, les entreprises horlogères souffrent. Donc nous nous avons mal. Mais il faut rester optimiste, confiant ... quoique...

Il y a des décisions qui surprennent, fâchent, exaspèrent, voir écœurent.

La fermeture de la poste après plus de 8 ans de palabres avec la direction a été désagréable, voire très désagréable, mais il y a pire une opération à vif, sans anesthésie, sans discussion qui vient de la direction de la Raiffeisen du Vallon qui nous annonce la fermeture de la banque sans tambour ni trompette d'une façon écœurante, malhonnête un

jour avant les sociétaires presque entre deux portes. Pas 2 mois après nous avoir certifié qu'il n'y avait pas de souci.

Vous pensez bien que nous avons eu un coup de gueule après le coup de massue. A lire dans le courrier.

Les points positifs :

La rénovation de l'appartement du collègue

La salle où nous nous trouvons

L'achat du tracteur

Le CAD

De nouvelles autorités

Etc.

Il faut rester vigilants car les années suivantes seront autant difficiles voir plus difficiles. Cependant il faut rester positif, combatif, et croire en l'avenir.

Je tiens à remercier chacun d'entre vous pour votre engagement pour notre village et vous souhaite de belles fêtes de fins d'année, santé et prospérité. Et à la suite du conseil général nous vous invitons tous à une petite agape.

M. Sermet en qualité de doyen remercie le Conseil communal pour le travail accompli ainsi que pour les bons vœux reçus.

6. Divers

M. J. Gyseler relève que le passage pour faire le tour de l'étang des Sagnes est impraticable. Peut-on réfléchir à une solution ? M. L. Piaget explique que la partie sud de l'étang appartient à un privé qui a exigé que l'on ne s'occupe plus de l'entretien.

M. F. Gyseler, habitant au bord de la route au Tattets, demande comment procéder pour que la route soit limitée à 60 km/heure. M. St. Evard précise qu'il n'est pas possible de faire une demande personnelle au niveau du Conseil général. Il faut adresser une demande, à titre personnel, au Conseil communal pour étudier ce problème.

M. G. Buchs désire savoir pourquoi les pare-neige entre la Cernia et les Bourquins ne sont plus posés ? M. L. Piaget relève que c'est l'Etat qui est responsable de cette route. Ils veulent certainement limiter les coûts.

M. N. Alber relève qu'on peut formuler une motion au niveau du Conseil général et ainsi présenter une demande.

M. L. Piaget explique qu'une demande a été faite à l'Etat lorsqu'il y a eu la déviation par la route de Ste-Croix. La réponse n'a pas été satisfaisante car l'Etat a estimé qu'il n'y avait aucun problème.

M. R. Grandjean déplore le fait que rien ne passe au niveau des voitures entreposées autour de la carrosserie.

M. L. Piaget répond que le Conseil communal écrira à nouveau. Mme C. Pétremand précise que le Conseil communal a également discuté avec le propriétaire qui a affirmé qu'il ferait le nécessaire. M. St. Evard estime qu'une décision de la commission de salubrité publique est utile.

M. L. Piaget relève que le Conseil communal a tenté d'acheter le bâtiment pour y créer le CAD. Il n'a pas été possible de s'entendre sur le prix.

M. G. Buchs demande pourquoi l'agape ne se fait pas au restaurant alors qu'il est locataire de la Commune. M. L. Piaget répond que c'est pour des raisons financières. Toutefois, les marchandises pour l'agape sont achetées aux commerçants du village.

M. Ph. Juvet demande où a eu lieu l'accueil des jeunes citoyens? Cette année cela devait être à la buvette du Pied de Cochon mais il n'y avait personne car tous les jeunes se sont excusés répond le Conseil communal.

M. St. Evard demande à quoi en est le dossier de la décharge ? M. W. Gerber explique que les déchets entreposés ont été enlevés. Une barrière provisoire a été posée. Les déchets verts et les branches peuvent être déposés. Par la suite, une barrière fixe sera prévue.

Concernant le Foyer André et les bouteilles entreposées un peu partout, qu'en est-il ?, M. L. Piaget explique que désormais les bouteilles sont enlevées par le Foyer André.

M. St. Evard demande à quoi en est le dossier du panier de basket amovible ? Le panier a été commandé et sera installé en début janvier, répond Mme C. Pétremand.

Concernant le Chemin de Traverse (dit chemin des amoureux), on constate la circulation de beaucoup de véhicules, peut-on prévoir des interdictions ? M. L. Piaget précise que, légalement, tout chemin de forêt est interdit selon la loi fédérale.

M. F. Pétremand est propriétaire de ce chemin. Il pourrait l'interdire mais comme ça ne le dérange pas, il ne dénonce pas.

M. St. Evard remercie le Conseil communal pour le travail effectué durant l'année. Il relève que les dossiers ont été menés à bien. Il remercie également l'administratrice pour le travail effectué et lui remet un petit présent. Remerciements également aux membres du Conseil général ainsi qu'aux membres des commissions. Il relève qu'il y a encore de grands défis pour l'avenir, Surtout, il s'agira de conserver l'attraction du village. Tout d'abord avec l'équipement de la Crêta.

Toutefois, cela devient difficile lorsque la poste et la banque sont supprimées.

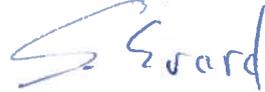
Les futurs projets : CAD, l'équipement du bas de la poste, la réfection de la station de pompage. La majorité du temps, la vie du village est bénévole, sans les efforts de chacun, il ne serait pas possible de conserver la qualité de vie. Il souhaite de bonnes fêtes de fin d'année ainsi qu'une bonne année 2017 à chacun.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 21h00.

La Côte-aux-Fées, le 22 décembre 2016/prp

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

LE PRESIDENT :



Stéphane Evard

LE SECRETAIRE :



Fabien Pétremand